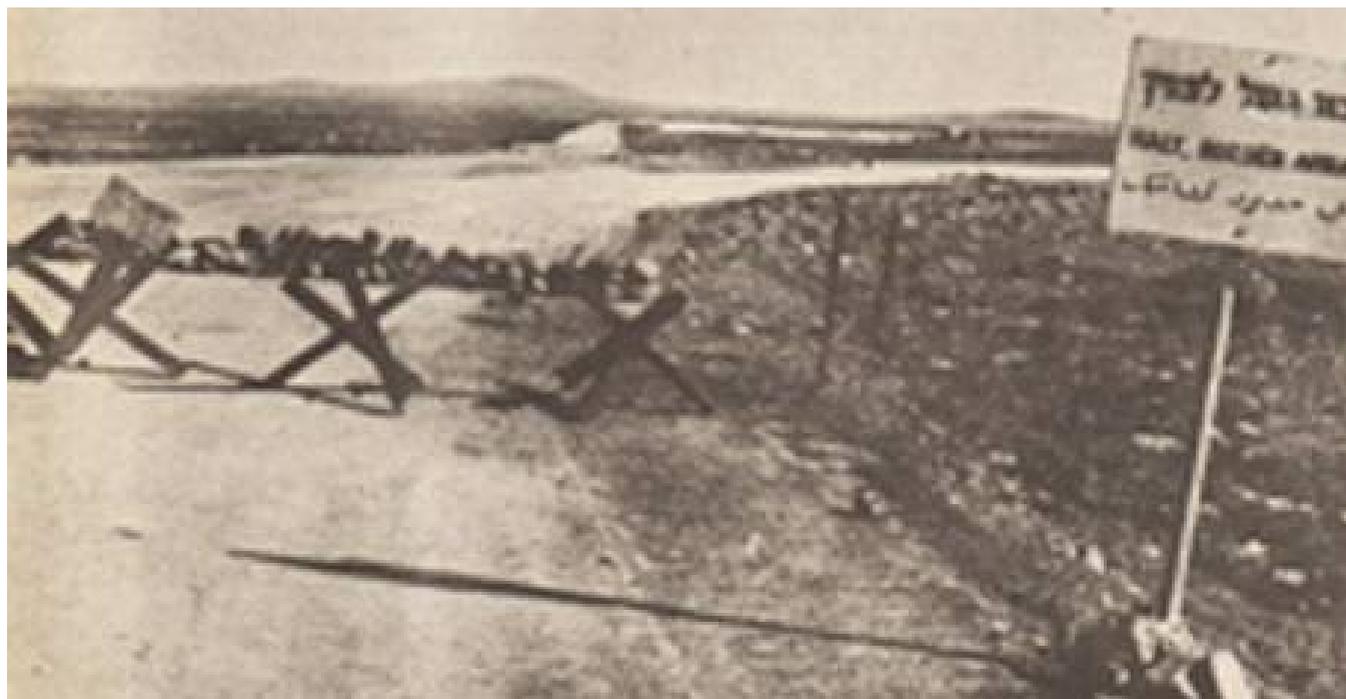


DECLARATION DU MOUVEMENT DE LIBERATION NATIONALE DE LA PALESTINE (FAT'H)



DECLARATION

La détermination inébranlable du peuple Palestinien résolu de prendre en main son propre destin pour reconquérir son territoire national et sa souveraineté crée une situation nouvelle au Moyen-Orient qu'il sera de plus en plus difficile d'ignorer.

Jusqu'ici, l'action sioniste auprès d'une opinion internationale abusée par une entreprise d'intoxication sans précédent tentait de faire oublier délibérément le problème palestinien en le réduisant à un affrontement entre Israël et les Etats Arabes environnants alors qu'il s'agit, en réalité, de l'existence et de l'avenir d'un peuple chassé depuis vingt ans de son foyer national. C'est là que réside la cause essentielle du conflit du Moyen-Orient.

Par la ruse, la force et l'agression permanente qu'il veut génératrice du fait accompli et du droit, Israël menace l'existence de ce peuple et poursuit des objectifs annexionnistes. C'est l'expansionnisme illustré par l'accaparement de la Palestine, manifesté tout au long de ces vingt dernières années et plus récemment à la suite de l'agression du 5 juin 1967, par l'occupation de vastes territoires arabes, au mépris des droits fondamentaux de l'homme et de toute morale.

L'action révolutionnaire engagée par le Mouvement de Libération Nationale « FAT'H » et son avant-garde armée « EL-ASSIFA » témoigne de la prise de conscience irréversible et de la volonté du peuple palestinien de libérer, par la lutte armée populaire, le territoire conquis et colonisé par des forces étrangères rétrogrades fondées

sur le sectarisme religieux, la haine raciale et pratiquant une politique de discrimination et de persécution à l'égard des Arabes palestiniens chrétiens et musulmans.

Face à la lutte opiniâtre du peuple palestinien contre l'usurpation de sa Patrie, Israël s'efforce, comme il l'a toujours fait, de ramener devant l'opinion internationale ce combat politique, à une question uniquement humanitaire et technique intéressant la situation de réfugiés. Mais, de l'aveu même d'Israël, le désir de réunir et détruire cette inflexible volonté du peuple palestinien, incarné par le Mouvement de Libération Nationale FAT'H a été l'une des causes de l'agression du 5 juin 1967. Celle-ci n'a eu pour effet que l'intensification de la lutte révolutionnaire du peuple palestinien, faisant de la résistance arabe et de la non-capitulation, privé du droit élémentaire d'exister sur son propre sol, réaffirme dans l'action armée sa foi inébranlable dans l'avenir. Il ne reculera devant aucun sacrifice pour la restitution de la terre qui est la sienne.

La lutte révolutionnaire du peuple palestinien s'inspire des fléaux les plus élevés de notre époque. Elle s'inscrit dans le cadre des luttes de libération nationale contre le colonialisme et l'impérialisme. Israël, produit d'un colonialisme et d'un expansionnisme européen périmés, demeure un instrument de l'impérialisme pour s'opposer au progrès des peuples arabes et entraver leur mouvement de libération.

Face au danger permanent pour la paix que constitue Israël, le Mouvement de Libération Nationale Palestinien FAT'H, sûr de sa juste cause et décidé de récupérer la patrie usurpée, déclare solennellement :

1° Le Mouvement de Libération Nationale Palestinienne FAT'H est l'expression, du peuple palestinien et de sa volonté de libérer son territoire de la colonisation sioniste afin de recouvrer son identité nationale.

2° Le Mouvement de Libération Nationale Palestienne FAT'H ne lutte pas contre les juifs en tant que communauté ethnique et

religieuse. Il lutte contre Israël expression d'une colonisation basée sur un système théocratique raciste et expansionniste, expression du sionisme et du colonialisme.

3° Le Mouvement de Libération Nationale Palestinienne FAT'H rejette toute solution qui ne tienne pas compte de l'existence du peuple palestinien et de son droit à disposer de lui-même.

4° Le Mouvement de Libération Nationale Palestinienne FAT'H rejette catégoriquement la résolution du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967 et la mission Jarrin qui en est issue. Cette résolution ignore les droits nationaux du peuple palestinien. Elle passe sous silence l'existence de ce peuple. Toute solution soi-disant pacifique qui ignore cette donnée fondamentale sera, par conséquent, inévitablement vouée à l'échec. En tout état de cause, l'acceptation de la résolution du 22 novembre 1967 et de toute solution pseudo politique, par une partie quelconque, ne lie aucunement le peuple palestinien déterminé à poursuivre sans merci sa lutte contre l'occupation étrangère et la colonisation.

5° Le Mouvement de Libération Nationale Palestinienne FAT'H proclame solennellement que l'objectif final de sa lutte est la restauration de l'Etat Palestinien Indépendant et Démocratique dont tous les citoyens, quelle que soit leur confession, jouiront de droits égaux.

6° La Palestine faisant partie de la patrie Arabe le Mouvement de Libération Nationale Palestinienne FAT'H oeuvrera pour que l'Etat Palestinien contribue activement à l'édification d'une société arabe progressiste et unifiée.

7° La lutte du peuple palestinien comme celle du peuple vietnamien et des autres peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine fait partie du processus historique de libération des peuples opprimés contre le colonialisme et l'impérialisme.

Le 1er janvier 1969.
« FAT'H » Comité Central.